



Bénéficiez  
d'un prêt  
immobilier  
pouvant aller

jusqu'à 10 000 €  
à 1,95 % sur 10 ans\*

\* Plafonds de ressources pris en considération. Prêt assorti d'une assurance décès PTIA obligatoire pour l'emprunteur avec option sur 2 têtes. Pas de possibilité de prêt au-delà de 70 ans. Les travaux doivent être réalisés par une entreprise ou un artisan. Les fournitures seules ne sont pas prises en compte. Exemple au 01/02/2015, coût total 11014.80 €, TEG 2,08 % hors assurance.

Ce produit est certifié PEFC 10-31-1476 - DEKLIC  2015010142

# AVIAL

Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement

VOUS AVEZ UN PROJET  
DE CONSTRUCTION,  
DE RÉNOVATION OU  
D'ACQUISITION AVEC TRAVAUX

Dans le département  
des Vosges, L'AVIAL  
peut vous accompagner  
financièrement dans  
vos projets liés à la  
résidence principale.

**NOUVEAU TAUX  
NOUVEAU MONTANT**

**AVIAL**

Association  
à but non lucratif

34, rue André Vitu  
88026 EPINAL

[www.avial.fr](http://www.avial.fr)

Tél. 03 29 82 20 68

# CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT AVIAL



Votre interlocutrice  
**SYLVIE TISSAIRE**

- Valable pour tous travaux de construction ou d'amélioration du logement en résidence principale
- Montant maximum du prêt : 10 000 €
- Taux d'intérêt : 1,95 %
- Durée du remboursement : 10 ans maximum
- Plafonds de ressources pris en considération
- Prêt assorti d'une assurance décès-invalidité obligatoire pour l'emprunteur, avec option sur 2 têtes. Au delà de 70 ans, pas de possibilité de prêt.



Les plafonds de ressources à prendre en considération pour l'obtention du prêt de l'AVIAL sont les revenus nets imposables ou nets fiscaux figurant sur le dernier avis d'imposition.

NOMBRE DE PERSONNES  
COMPOSANT LE MÉNAGE

PLAFONDS  
DE RESSOURCES  
À PRENDRE  
EN CONSIDÉRATION

1 personne .....	27 768 €
2 personnes .....	37 082 €
3 personnes .....	44 594 €
4 personnes .....	53 836 €
5 personnes .....	63 330 €
6 personnes .....	71 313 €
Par personne supplémentaire .....	7 962 €

## TRAVAUX À RÉALISER PAR UN ARTISAN, UNE ENTREPRISE...

*(Joindre les devis pour les rénovations et acquisitions avec travaux)*

Déblocage des fonds sur présentation de factures (3 au maximum) pour le montant du prêt accordé sans appel de fonds de notre part.

## LE PRÊT EST DÉBLOQUÉ DANS SA TOTALITÉ UNE SEULE FOIS

Règlement établi au nom de l'artisan, de l'entreprise qui a effectué les travaux.  
Frais de dossier : 65 €

## LES FOURNITURES SEULES NE SONT PAS PRISES EN COMPTE



«Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.»